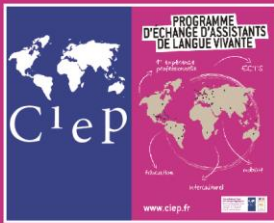




# NOUVELLE-ZÉLANDE

## Fiche-pays 2017-2018

<b>Nombre de postes offerts</b>	A titre indicatif, pour l'année 2016-2017, le nombre de postes était de : <b>10</b>
<b>Conditions générales</b>	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de nationalité française</li> <li>• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +)</li> <li>• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2016-2017</li> <li>• ayant effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger</li> <li>• âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2017</li> <li>• ayant des compétences en langue anglaise évaluées et justifiées par un professeur d'anglais (<b>niveau B1 du CECRL</b>). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir un exemplaire dans votre dossier.</li> </ul> <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de <b>juillet 2017</b>.</p>
<b>Disciplines</b>	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une <b>L3</b> dans l'une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LLCE, LEA (anglais)</li> </ul> <p>L'année scolaire en Nouvelle Zélande débute en février et se termine en décembre de la même année. <b>Le type de contrat proposé n'est donc pas compatible avec les obligations de service des candidats préparant un concours de l'enseignement français</b> : le report de stage, s'il est accordé, ne peut se faire que pour une année.</p>
<b>Villes ou régions d'affectation</b>	<p><b>Auckland, Christchurch, Dunedin et Wellington</b></p> <p>Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explication.</p>
<b>Établissements</b>	<b>Écoles primaires, collèges et lycées</b>
<b>Durée du contrat</b>	<b>10,5 mois</b> (début février 2018 - mi-décembre 2018)
<b>Temps de travail et de congés</b>	<p><b>15 heures par semaine</b></p> <p>Congés selon le calendrier scolaire local.</p>



# NOUVELLE-ZÉLANDE

<p><b>Rémunération mensuelle</b></p>	<p><b>1942 NZD soit environ 1260€ net</b> (conversion en euros donnée à titre indicatif, celle-ci pouvant varier selon le taux de change)</p> <p><b>Le salaire mensuel est donné à titre indicatif, sur la base du revenu brut annuel fixe de 2016. Ce salaire est échelonné sur un paiement toutes les deux semaines.</b></p> <p>L'assistant a le statut de contractuel du ministère néo-zélandais de l'éducation.</p>
<p><b>Aide à l'installation</b></p>	<p>Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p> <p>Les assistants sont accueillis à l'aéroport et les établissements proposent un logement temporaire à leur arrivée.</p>
<p><b>Visa</b></p>	<p>Visa de travail d'un an (« <i>work visa</i> ») à entrées multiples.</p> <p>Frais de visa : environ £170 soit 200€, auxquels peuvent s'ajouter des frais médicaux de 70 à 100€. La demande de visa, s'effectuant auprès des services britanniques, la conversion en euros est donnée à titre indicatif, celle-ci pouvant varier selon le taux de change.</p> <p>L'assistant sera remboursé de ses frais de visas à hauteur de 100€ lors de sa prise de poste.</p>
<p><b>Couverture sociale</b></p>	<p>L'assistant bénéficie du régime national de santé publique pendant la durée de son contrat. Cette assurance ne couvre l'assistant que du premier au dernier jour de son contrat.</p> <p>Il est fortement recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.</p>
<p><b>Réunion d'information</b></p>	<p>Deux journées d'orientation seront organisées en février 2018, et une journée de bilan à la fin du séjour.</p>
<p><b>Informations diverses</b></p>	<p>Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile...), il convient de s'adresser aux services consulaires :</p> <p>Ambassade de Nouvelle-Zélande en France : <a href="https://www.mfat.govt.nz">https://www.mfat.govt.nz</a>          Ambassade de France en Nouvelle-Zélande : <a href="http://www.ambafrance-nz.org">www.ambafrance-nz.org</a>          International Languages Exchanges and Pathways (ILEP) : <a href="http://ilep.ac.nz">http://ilep.ac.nz</a></p>
<p><b>Validation du séjour</b></p>	<p>Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS.</p> <p>Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : <a href="http://www.ciep.fr/assistantfr/validation.php">www.ciep.fr/assistantfr/validation.php</a></p>



# NOUVELLE- ZÉLANDE

Carte 2017-2018

**Instructions** : vous avez la possibilité de choisir **3 villes**. Merci d'indiquer obligatoirement un de vos choix dans l'île du sud et un autre dans l'île du nord.

En cas de non-respect des consignes, il ne sera pas tenu compte des vœux formulés.

Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».

- 1- Auckland
- 2- Wellington
- 3- Christchurch
- 4- Dunedin

